

25-03-09 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football

Monsieur le Maire expose :

Outre la construction de nouveaux équipements pour le club de tennis, le projet de restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée prévoit également la création de nouvelles infrastructures pour le club de football de Saint-Priest en Jarez.

Ce club, créé en 1972 compte à ce jour environ 200 licenciés et évolue au niveau R3. Malgré la qualité de ses entraîneurs et de ses éducateurs, le club a du mal à rivaliser avec ceux situés à proximité, notamment l'Etrat, en raison du manque d'infrastructures.

A ce jour, le club dispose d'un terrain synthétique vieillissant et d'un terrain en herbe, niveau T5. Selon les conditions météo, ce dernier n'est pas utilisable toute l'année et ses coûts de fonctionnement (entretien, arrosage, tonte, traçage, etc....) sont estimés à environ 20 000 euros par an.

Afin de répondre aux besoins du Club et après avoir présenté le projet à la ligue AURA de football et au district de football de la Loire, il est prévu la création :

- d'un terrain de football à 11 en herbe synthétique,
- d'un terrain de football à 7 en herbe synthétique.

Le club bénéficiera ainsi de 2 terrains utilisables toute l'année, adaptés à leurs besoins (matches, entraînements classiques et spécifiques) et à toutes les catégories.

Le coût de ce projet est estimé à 1 459 676 euros HT.

Celui-ci pourrait être subventionné par la Fédération Française de Football via le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Cette contribution annuelle de la Fédération Française de Football d'environ 15 millions d'euros vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Sous réserve de la réalisation de travaux dans les vestiaires, le montant total de la subvention FAFA pourrait être de 39 000 euros, c'est-à-dire 15 000 € pour les terrains, 12 000 € pour l'éclairage et 12 000 euros pour les vestiaires.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant.

DEPENSES EN HT	
Terrain synthétique de foot à 11	775 609 €
Terrain synthétique de foot à 7	394 039 €
Eclairage des terrains	242 073 €
Maitrise d'œuvre	47 955 €
TOTAL	1 459 676 €

RECETTES		
Financeurs	Montant	%
Fédération Française de football	39 000 €	2.6 %
Fonds de concours SEM	710 338 €	48.7 %
Commune de Saint-Priest en Jarez	710 338 €	48.7 %
TOTAL	1 459 676 €	100 %

La commune étant maître d'ouvrage de cette opération, il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès de la Fédération Française de Football, via ses instances déconcentrées, une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur, pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du football,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter auprès de la Fédération Française de Football, via ses instances déconcentrées, une subvention du Fonds d'Aide au Football Amateur, pour financer la construction d'équipements sportifs destinés à la pratique du football,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande d'aide financière et à signer tout document relatif à ce dossier et à cette demande de subvention.

Copie conforme

**A Saint-Priest en Jarez,
Le 25 mars 2025**

**Le Maire,
Christian SERVANT**

**La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe**

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 24 mars 2025

25-03-09 Finances – Subventions Commune

Restructuration du complexe sportif Camille de Rochetaillée – Demande de subvention
auprès de la Fédération Française de Football

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 28 sur lesquels il y avait 21 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BAUDRY Michèle - CONVERT Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absents :

MM. REPELLINI Raymonde - ACHARD Pierre - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

M. ACHARD à M. DI PAOLO
Mme BARBE à Mme PAPIN
Mme MOURGUES à M. MOUNIER

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :